

Annexe III - Planches photographiques de suivis des anomalies (localisées et codées)

010

000

- a anomalies relevées pour établir point zéro avant nouveaux dommages (05/11/2013)
- a anomalies relevées après épisode tempétueux de début janvier 2014
- a anomalies relevées après épisode tempétueux de début février 2014
- a anomalies relevées après épisode tempétueux de début mars 2014

↙ lorsqu'une anomalie existante évolue (départ de nouveaux blocs, effondrement, ...) elle est recodée et la flèche indique le nouveau code.

- * Réparations prévues et réalisées
- * Réparations non prévues et réalisées
- * Réparations prévues et non réalisées

- a Les anomalies apparaissant opaques, correspondent aux anomalies réparées
- a Les anomalies apparaissant en transparence correspondent aux anomalies subsistantes après travaux

Remarque pour les tronçons ParMer_000_010 à ParMer_020030 : ces tronçons ayant été l'objet d'un enrochement, toutes les anciennes anomalies ont été supprimées, mais elles n'ont pas été repérées par un astérisque car non pas fait l'objet d'une réparation ciblée contrairement aux restes des anomalies de la digue.



020

010



030

020



040

030



050

040



060

050



070

060



080

070



090

080



100

090



110

100



120

110



130

120



140

130



150

140



160

150



170

160



180

170



190

180



200

190



210

200



220

210



230

220



240

230



250

240



260

250



270

260



280

270



290

280



300

290



310

300



320

310



330

320



340

330



350

340



360

350



370

360



380

370



390

380



400

390



410

400



420

410



430

420



440

430



450

440



460

450



470

460



480

470



490

480



500

490



510

500



520

510

- a anomalies relevées pour établir point zéro avant nouveaux dommages (05/11/2013)
- a anomalies relevées après épisode tempétueux de début janvier 2014
- a anomalies relevées après épisode tempétueux de début février 2014
- a anomalies relevées après épisode tempétueux de début mars 2014

✓ lorsqu'une anomalie existante évolue (départ de nouveaux blocs, effondrement, ...) elle est recodée et la flèche indique le nouveau code.

* Réparations prévues et réalisées

* Réparations non prévues et réalisées

* Réparations prévues et non réalisées

a Les anomalies apparaissant opaques, correspondent aux anomalies réparées

a Les anomalies apparaissant en transparence correspondent aux anomalies subsistantes après travaux

Remarque pour les tronçons ParMer_000_010 à ParMer_020030 : ces tronçons ayant été l'objet d'un enrochement, toutes les anciennes anomalies ont été supprimées, mais elles n'ont pas été repérées par un astérisque car non pas fait l'objet d'une réparation ciblée contrairement aux restes des anomalies de la digue.

↙ a/b

